

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N°251006AR208NB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Allée St Augustin à Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Considérant l'organisation du rallye automobile « 4ème Rallye National du Pays du Lin », les 25 et 26 Octobre 2025,  
Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1° - Le stationnement de tout véhicule (sauf organisateurs du rallye) sera interdit Allée St Augustin à Hondschoote :**

- **Le Jeudi 23 Octobre 2025 de 8H00 à 12H00,**
- **Du Dimanche 26 Octobre 2025 à 20H00 au Lundi 27 Octobre 2025 à 10H00.**

**Article 2° -** Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par les services municipaux et les organisateurs du rallye.

**Article 3° -** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution.  
Le garde-champêtre de la Police Rurale d'Hondschoote, pour information et exécution.  
Les Services Municipaux, pour information et exécution.  
Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.  
L'Association « Team Olivier Planque », Organisatrice, pour information et exécution.  
M. Jean Marie PERCAILLE, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 06 OCTOBRE 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

